Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 354

Artikel: Les femmes et les livres : Mary Webb : (suite et fin)

Autor: Vuilliomenet, Jeanne / Webb, Mary

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

toujours intimidé. Chez les uns, c'est une crainte toute naturelle de l'appareil de justice, du tribunal qui représente quelque chose de redoutable et comminatoire; chez d'autres, les mêmes causes produisant une réaction différente, ils deviennent produssit une feaction difference, is devenient inabordables et insolents; les petits menteurs entrent avec un plan complet de défense, les enfants hystériques avec une provision inépuisable de larmes, enfin les types apathiques et suggestifs avec des versions dictées d'avancé par des camarades ou des éducateurs déraisonna-bles, Dans ces conditions, la question posée au début de l'interrogatoire: « avouez-vous votre debut de l'interrogatoire: «avouez-vous votre faute » donne dans la majorité des cas des résul-tats déplorables, car l'enfant saisit aussitôt l'oc-casion de jouer la comédie, qu'il a préparée. Tandis qu'en l'abordant d'une facon toute différente, en le questionnant au sujet de sa vie ha-bituelle, sur ses goûts, ses camarades, son école, le juge peut se rendre compte de toute la menle juge peut se rendre compte de toute la men-talié de l'enfant, et celui-ci revenu de son premier effroi et encouragé par l'entretien naturel, nor-mal, avec le juge, oublie son plan artificiel de réponses aux questions, qui ne lui ont pas été posées au début. Ayant ainsi conquis d'assaut le côté psychique de l'enfant, il sera ensuite bien facile de provoquer la sincérité, qui succède immédiatement à la crainte disparue, au sentiment de honte, à l'envie de crâner. Quelquefois ces moments sont prodigieux et magnifiques. L'âme montrant s'ouvre comme le calice d'une fleur montrant aux yeux des assistants son intérieur pur et naîf. Et la fraîche rosée des larmes qui tombent, purifie tout ce qui était sale et laid à l'intérieur. Alors il ne s'agit que de savoir garder l'emprise sur cette âme. Il faut s'en emparer d'une manière douce, mais rigoureuse, cordialement, mais sans sentimentalisme, pour la recon-duire sur la voie droite et claire.

En me basant sur les matériaux qui ont passé entre mes mains, je conclus que les causes de la criminalité juvénile peuvent être divisées en

deux catégories: causes intérieures.

1. — Les particularités individuelles du tempé-rament de l'enfant privé d'influences éducatrices favorables, surtout à l'époque critique de la puberté.

- Les particularités spéciales, tares héré-

2. — Les particularites speciales, tares nereditaires, anomalies.

Comme causes extérieures, je considère:

1. — le milieu formé par des parents ou des
tuteurs exerçant une mauvaise influence;

2. — l'incitation au mal par des adultes;

3. — l'influence de la rue;

celle du mauvais cinéma et de la mau-

- l'influence des mauvaises conditions d'habitation, surtout lorsqu'il s'agit de délits à base

sexuelle;
6. — l'influence des mauvaises conditions matérielles;

l'abandon de l'enfant.

Nous tâchons de contrebalancer les causes in-Nots tacions de Contrebataire l'étrieures par l'influence personnelle du délégué à la protection de l'enfance et, s'il y a lieu, par l'influence du médecin pédagogue.

La méthode que je suggère à un délégué con-

- à développer chez l'enfant la conscience

en quoi sa conduite a été (ou est) mauvaise; 2. — à éveiller en lui l'ambition de se corriger;

3. — à fortifier sa volonté à cet égard. Le délégué me présente son pupille environ

tous les mois. J'interroge l'enfant sur ses progrès et j'obtiens des réponses diverses, mais en général

« Malheureusement, non. je ne suis pas meilleur

« Malheureusement, non. je ne suis pas meilleur — me répond l'un d'eux — je continue à faire l'école buissonnière, mais en revanche, je n'ai plus volé une seule fois! »

La confiance entre le tribunal et les enfants est si profonde qu'il arrive souvent que les enfants soumis à notrè surveillance viennent eux-mêmes s'accuser de quelque méfait nouveau. Ils viennent aussi chercher des compliments pour leur honge conduite. Proprement vêtus la mine. leur bonne conduite. Proprement vêtus, la mine fraiche, ils ne rappellent en rien les petits vauriens qui nous ont été amenés autrefois.
Plusieurs fois par an, à l'époque des grandes fêtes, dans cette même salle du tribunal, on

réunit les enfants pour célébrer la fête en com-mun. Alors, les juges et les tuteurs font des petits discours, les enfants répondent, chantent en chœur et écoutent jouer leur propre orchestre.
A la veille de Noël, ils reçoivent des cadeaux.
Pour les plus pauvres est organisé un réveillon commun.

J'observe alors avec une joie émue le changement physique et psychique de ces enfants qui, éclairés par une bonne surveillance, font penser à des plantes ranimées par les rayons du soleil. Wanda GRABINSKA.

Le travail de nuit des femmes

A propos de la prochaine Conférence Internationale du Travail

(Genève, 28 mai 1931)

Nos lecteurs savent déj๠qu'une des trois questions à l'ordre du jour de cette Confé-férence est celle de la revision sur deux points' de la Convention internationale de Washington de 1919, qui internationate de Washing-ton de 1919, qui interdit le travail de nuit aux femmes entre 10 heures du soir et 5 heures du matin. A la demande des gouvernements britannique, belge et suédois, il a été en effet décidé de soumettre à la Conférence Interna-nationale, lors de sa session à la fin de ce mois, une modification des deux points suivants: a) les femmes occupant des postes de surveillance et de direction ne seront pas soumises à l'interdiction prévue par la mises à l'interdiction prévue par la Convention; b) les gouvernements qui le désirent pourront retarder d'une heure la période d'interdiction absolue du travail de nuit, et l'éfixer par conséquent entre 11 heures du soir et 6 heures du matin. Un précédent article indiquait les motifs pour lesquels ces modifications étaient demandées: accession des femmes ingénieurs, chefs de contrôle, etc. à des postes qui, sans cela, risqueraient de leur être fermés; et difficultés de combinaison des horaires de travail et de chemin de fer dans certaines régions industrielles, où les ouvrières habitent à quelque distance de l'usine. l'usine.

Conformément à son réglement, le B. I. T. vient de publier un rapport (rapport bleu) qui, contenant les observations des gouverne-ments sur ces deux points, permet de se rendre compte un peu d'avance de quelle façon s'o-

salaire du mangeur de péchés, prend le pain et le vin qu'on lui tend par dessus la bière et dit la formule consacrée: « Je te donne aise et repos maintenant, pauvre homme, afin que tu ne reviennes point dans les champs ni sur les routes. Et pour que tu sois en paix, je mets mon âme en gage ».

Si Gédéon, dans sa rage d'amasser le précieux maléfice endurcit son cœur et devient effroyablement inhumain, sa sœur Prue est toute douceur, tout dévouement et tout amour, sauf en ces rares instants où elle déplore

en ces rares instants où elle déplore

sauf en ces rares instants où elle déplore le fâcheux sort qui, en la défigurant, la prive de la joie d'être aimée. Elle se réfugie alors dans le grenier qui lui tient lieu de salon et d'église, et dans le bourdonnement des mouches et l'odeur des pommes, elle écrit son journal naîf et passionné — seule dans la ferme et presque seule parmi les voisins, elle sait lire et écrire — et le calme descend dans son recur

L'œuvre complète¹ de Mary Webb se com-

son cœur.

1 Voir le Mouvement, No 349.

rientera la discussion. Nous en donnons ci-

arbeit an desission. Acus en donions chaprès un bref apercu.

Sur le premier point (stipulation que l'interdiction du travail de nuit ne vise pas les postes de surveillance et de direction), les goupostes de surveinance et de direction), les gou-vernements belge et roumain ont fait observer que le texte originaire de la Convention ne parlant que de ces ouvrières, il allait de soi que les postes supérieurs n'étaient pas visés, et qu'il n'était donc pas nécessaire de reviser la Convention pour y introduire cette stipula-tion spéciale. Les gouvernements français, allemand, hindou, autrichien, norvégien et sué-dois, en revanche, ont jugé utile de préciser davantage à qui s'applique l'interdiction, le gouvernement autrichien notamment déclarant que « depuis ces dernières années, en Autricho comme ailleurs, le nombre des élèves du sexo féminin des écoles supérieures augmentant continuellement en nombre, la prévision est justifiée que d'ici peu, il y aura en Autriche des femmes qui parviendront à des postes de direction dans des entreprises industrielles ». Quant à notre propre gouvernement suisse, il a demandé que l'on définit nettement le sens de ces deux expressions, direction et surveil-lance, afin d'éviter toute équivoque; aussi le texte de l'amendement qui va être soumis à la Conférence a-t-il été établi comme suit:

La présente Convention ne s'applique pas aux personnes occupant un poste de surveillance ou de direction, et ne parti-cipant normalement à aucun travail manuel.

Si donc ce texte est adopté, la voie est ou-verte dans les usines aux femmes ingénieurs, comme il vient de s'en préparer une chez nous au Polytechnicum de Zurich, et ce sera la consécration d'un progrès féministe.

Sur le 2° point (décalage pour les gouverne-ments qui le désirent de la période d'inter-diction du travail de muit), les gouverne-ments allemand, autrichien, hongrois, italien, polonais et suisse ont indiqué qu'ils avaient rencontré des difficultés analogues à celles qui avait poussé le gouvernement belge à formuler sa demande; mais soit le gouvernement ita-lien, soit le nôtre, ont indiqué également leurs craintes que des abus ne se glissent par cette porte entr'ouverte, et ont demandé des garanties qu'ils voient, l'Italie dans la stipulation qu'une décision spéciale de l'autorité compétente est nécessaire pour procéder à ce décalage, la Suisse dans une consultation préalable des or-ganisations patronales et ouvrières intéressées (on ne nous dit pas s'il est nettement établi (on ne nous att pas su est nettement etabli-que ces organisations ouvrières seront des or-ganisations féminines, ce qui est absolument normal, puisqu'il s'agit du travail des femmes; mais qui n'est point certain!). Le texte dé-finitivement proposé mentionne donc que l'une et l'autre de ces garanties doivent être prises avant que, et seulement en raison de circonstances exceptionnelles, ce léger déplacement d'horaire puisse être effectué, le gouvernement qui aura fait uage de cette liberté devant en outre fournir des recoirces autres des recoirces de la contra del contra de la contra del contra de la contra de l devant en outre fournir des renseignements à devant en outre fournir des renseignements a ce sujet dans son rapport annuel. Prudence poussée à l'extrême, dira-t-on... Oui, mais n'oublions pas non plus que les gouvernements ne sont pas les seuls à être représentés à la Conférence Internationale du Travail, et que tout le groupe des délégués ouvriers s'apprête à combattre avec énergie cette modification,

pourtant bien simple et naturelle. « Le groupe ouvrier à la Conférence s'opposera certaine-ment à cette revision, comme il l'a déjà fait en séance du Conseil d'administration », écrit dans la Revue Syndicale suisse (Nº d'avril) M. Charles Schurch, qui est pourtant un fémi-M. Charles Schurch, qui est pourtant un Téministe convaincu, et qui nous a apporté un appui effectif lors de la pétition fédérale en faveur du suffrage. «Le mouvement syndical, qui a réussi après bien des efforts à faire interdire le travail des ouvrières avant 5 h. du matin, et après 10 heures du soir, ne voudra certainement pas abandonner cette conquête». Et ailleurs, il attribue la proposition britannique « au mouvement l'éminin bourgeois de l'Open Door, qui n'a d'autre but que de combattre au nom de l'égalité des sexes les conventions internationales concernant la protection du travail des femmes ». nant la protection du travail des femmes

The same the general and a second

C'est pourquoi, et étant donnée cette atti-tude, facile à prévoir d'ailleurs, des repré-sentants ouvriers nous estimons extrêmement sentants ouvriers nous estimons extremement maladroit la campagne engagée par TOpen Door International pour faire abroger la Convention de Washington par la prochaine session de la Conférence du Travail. On sait le point de vue de ce journal à cet égard: nous réprouvons les lois d'exception visant les femmes vons les lois d'exception visant les femmes seules, quand celles-ci ne peuvent donner leur opinion, mais nous estimons d'autre part que lorsque celles-là qui effectuent un travail qu'il s'agit de réglementer réclament cette réglementation spéciale, ce n'est pas à des théoriciennes qui n'ont jamais mis comme elles la main à la pâte à venir s'y opposer, au méris de tout principe d'incertique. Or il est la main à la pâte à venir s'y opposer, au mé-pris de tout principe démocratique. Or, il est certain, et à part les quelques exceptions que cite toujours l'Open Door, que la presque to-talité des ouvrières de fabriques réclame l'in-terdiction du travail de muit; et de plus ces exceptions concernent surtout les pays scan-dinaves, où les conditions du travail sont si différentes de celles de tous les autres pays exceptions concernent suriout les pays scandinaves, où les conditions du travail sont si différentes de celles de tous les autres pays, va la longueur des jours et la brièveté des nuits d'été, qu'on ne peut les prendre comme normes. Ce qui nous paraît bien plutôt nécessaire, c'est une certaine souplesse d'adaptation aux conditions de chaque Etat, souplesse dont la revision projetée esquisse une première étape. Et l'unique résultat de la campagne de l'Open Door, de réclamet la revision totale la Convention, réclamation pour laquelle il ne trouvera que l'appui de quelques membres du groupe patronal, sera d'effrayer tellement les autres groupes que la revision même partielle risque fort d'être rejetée, et que par consequent nous deurons à l'Open Door l'échec, s'il se produit, de cette première tentative d'élargissement de la Convention, et de la possibilité pour les femmes ingénieurs d'obténir des postes dans certaines usines. Et cela ténir des postes dans certaines usines. Et cela sera grand dommage.

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Nomination.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève vient

de nommer à nouveau la Commission scolaire. C'est avec plaisir que nous voyons figurer pour la première fois sur la liste des membres de cette Commission le nom de M^{II}e Emilie

Les Femmes et les Livres Mary Webb

(Suite et fin.) 1

Dans le miroir sombre de l'étang, le cor Dans le miroir sombre de l'étang, le cortège funéraire du vieux Sarn s'est reflété avec ses torches fumantes, car en ce pays la coutume est d'inhumer pendant la nuit. La touchante Jancis, mère sans anneau et accablée de honte, s'y laisse choir avec, dans les bras, son tout petit enfant. Gédéon, l'homme dur et avare, qui a tout sacrifié — repos et loisirs, jeunesse et amour — pour conquérir le précieux maléfice, l'or (the Precious Bane) y noie ses remords et son corps vigoureux au temps des aubépines et des regoureux au temps des aubépines et des regoureux au temps des autorimes et des monocules d'un jaune vernissé. « Cette vaste étendue ne fut pas de trop pour servir de tombeau à un homme si fort. Une demi-lieue de brume à sa surface ne fut pas un trop grand linceul. »

Des chapitres captivants font revivre de très anciennes coulumes, la louée des ser-vantes et des valets de ferme, les veillées d'amour, les combats de taureaux et de chiens, res jeux et les chansons des longs soirs d'hiver, les funérailles aux rites bizarres et compliqués, tels ces mangeurs de péchés, sortes de bouce émissaires qui, devant le cercueil prêt à être mis en terre, déclarent prendre à leur compte les errements du d'és de leur compte les errements du de leur compte les errements de leur compte le leur compte les errements de leur compte le leur à leur compte les errements du défunt — contre paiement, bien entendu. Or Gédéon, fils du mort, pour n'avoir pas à payer le

L œuvre computer de Mary Webb se con-pose, en outre de Precious Bane, de poèmes et de cinq romans: Gone to earth; the golden Arrow: the House in Dormer forest; Ar-mour wherein he trustet et Seven for a Secret, mour wherein he trustet et Seven for a Sevrel, publié en 1922 et rédétié en 1928, historie amoureuse et mystérieuse d'une jolie fille habitant une ferme perdue dans les marais et les bruyères. Etrange et captivant roman qui a fait comparer Mary Webb à d'autres grands conteurs, fortement imaginatifs comme elle, Dickens, Dumas ou Andersen. On n'y démèle jamais très bien où finit le réel et

1 Ionathan Cape, 30, Bedford Square, Londres

où commence l'irréel, et ses qualités d'observation et de poésie sont des plus remarquables Seven for a secret ne vaut certes pas Sarn,

Seven for a secret ne vaut certes pas Sarn, bien que construit tout aussi solidement et tissé tout aussi précieusement de fines impressions et de poétiques images. Comme dans presque tous les romans anglais écrits par des femmes, l'intention morale se fait constante de la constante de des femmes, l'intention morale se fait cons-tamment sentir, mais sans lourdeur et sans insistance. Ainsi que nous l'avons remar-qué à propos des personnages de Sarn, on a aussi ici l'impression un peu bizarre qu'ils sont comme ils sont, qu'ils seront ainsi jusqu'au dernier jour du monde et qu'il n'y a aucune bonne raison pour les présenter différemment. Cette inflexibilité a son char-me et nous change de tant de livres, dont les héros ne sont que des polichinelles entrai-nant et dominant d'autres fantoches, à sa-voir leurs auteurs.

nant et dominant d'autres fanloches, à savoir leurs auteurs.

It faut noter encore que Mary Webb est sans hypocrisie et ne craint pas de peindre le mal. Elle y met une vigueur et une franchise de touche remarquables, ne reculant pas devant les diableries de Beguildy, le vilain sorcier de Sarn, ou l'obsession de Gédéon, ou le double jeu du sinistre amoureux de Gillain Lovetlin, la séduisante héroïne de Seven for a secret. Admirable est la maitrise avec laquelle la conteuse sait faire évoluer les foules grouillantes, excitées ou malfaisantes, de ces jours de foires d'autrefois avec leurs incidents bizarres ou tragiques. En fait, je crois que l'on goûtera tous les livres de Mary Webb et que tous ses lecteurs s'accorderont à déplorer la disparition prématurée leurs auteurs.

de celle de qui on n'a pas craint de dire et d'écrire: elle avait du génie!

Jeanne Vuilliomener.

Calendrier d'une solitaire

Nouvel-An: Décevante l'année se termine, désillusion; une fois encore, notre espérance, notre attente ont été trompées... Pourquoi atten-dons-nous de ce jour ce revirement, ce changement, cet accomplissement que notre lant désir poursuit en vain, jusqu'au tom-

beau... CARNAVAL: Pour quelques heures, l'Humanité se NANALE: Pour queiques neures, l'immanne se travestit. On rit, on danse, on exulte, mais dans le subconscient sommeille la douleur prête à bondir comme une bête sauvage. Qu'est-ce donc qui me retient de me laisser librement à la joie!... On envie les autres, on désire une infinité de jouissances qui ne sont

peut-être pas!...
ns: Le mois du réveil. — Pressentiment du
printemps. — Dans chaque rue, violettes
offertes aux passants, souffles tièdes, ciel
d'azur. Et je vois, les yeux pleins de soleil, et avec ferveur je demande que ce
printemps m'apporte la plénitude de bonheur.
Il me faut des jours nouveaux, un moment qui me ferait oublier ce que la vie me
devait.

devait. AVRIL: Comme le temps, changeante est la vie. Aujourd'hui sur les sommets, et demain secouée par la douleur sans nom d'être redes-cendue au fond de l'abîme...

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.